



<https://impotsdirects.public.lu>

Bureau d'imposition: _____
Nom du contribuable: _____

Dépenses d'exploitation payées

(Annexe à la déclaration de l'impôt sur le revenu de l'année 2020)

Le présent modèle est à utiliser par les contribuables qui exercent une profession libérale, et qui déterminent leur bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation.

Ligne		TOTAL, le cas échéant T.V.A. comprise	QUOTE-PART PROFESSIONNELLE, le cas échéant T.V.A. comprise	Réservé à l'administration
1	Salaires bruts ¹⁾ _____			
2	Traitements bruts ¹⁾ _____			
3	Salaires occasionnels _____			
4	Cotisations sociales légalement obligatoires (part patronale) ²⁾ _____			
5	Assurance-accident _____			
6	Commissions ³⁾⁴⁾ _____			
7	Frais de voyage et de représentation du personnel _____			
8	Indemnité pour comptabilité ³⁾ nom et adresse du comptable à spécifier sous A1) _____			
9	_____			
10	_____			
11	Frais de voyage et de représentation du patron _____			
12	Electricité _____			
13	Gaz _____			
14	Eau _____			
15	Chauffage _____			
16	Téléphone _____			
17	Location de _____			
18	a) bâtiments ³⁾ nom et adresse du bailleur à spécifier sous A2) _____			
19	b) machines et installations _____			
20	Assurance incendie _____			
21	Impôt foncier _____			
22	Taxe sur la valeur ajoutée payée à l'administration de l'Enregistrement déduction faite de la T.V.A. sur prélèvements privés et utilisation privée de biens _____			
23	_____			
24	Intérêts payés pour dettes à long terme _____			
25	Intérêts payés pour dettes à court terme _____			
26	Autres frais financiers _____			
27	Assurance installations professionnelles _____			
28	Assurance responsabilité civile et professionnelle _____			
	à reporter :			

A1	Comptable:	nom: _____	adresse: _____
A2	Bailleur:	nom: _____	adresse: _____

		QUOTE-PART PROFESSION- NELLE, le cas échéant T.V.A. comprise	Réservé à l'administration
Ligne			
	report :		
29	Frais de bureau _____		
30	Nettoyage et entretien locaux professionnels _____		
31	Cotisation d'ordre professionnel _____		
32	Journaux et périodiques professionnels _____		
33	Dépenses pour travaux exécutés par des tiers ^{3) 4)}		
34	a) dépenses pour travaux exécutés en sous-traitance _____		
35	b) dépenses pour autres travaux exécutés par des tiers _____		
36	Frais de port et de transport _____		
37	Vêtements professionnels _____		
38	Annonces et publicité _____		
39	Emballages _____		
40	Réparation et entretien d'installations et de machines _____		
41	Autres réparations ou fournitures ⁴⁾ _____		
42	Nouvelles acquisitions (outillage et autres objets d'installation) dont le prix d'acquisition ne dépasse pas 870 EUR ⁴⁾ _____		
43	Frais d'auto		
		total des frais, le cas échéant T.V.A. comprise	
44	carburants (essence, diesel, LPG) et lubrifiants		
45	réparations et entretien		
46	pneus, etc.		
47	leasing, location		
48	loyer garage		
49	impôts et assurances		
50	total		
51	nombre de kilomètres parcourus en 2020: _____ km = _____ 100 %		
52	dont part professionnelle déductible * : _____ km = _____ %		
53	frais d'auto déductibles *		
54	Déduction forfaitaire des frais de déplacement entre le domicile et le lieu d'activité (les 4 premières unités ne sont pas prises en compte et la déduction est limitée à 2 574 €)		
55	nombre d'unités _____ X 99 EUR = _____		
56	lieu de travail _____		
57	domicile (localité) _____		
58	Amortissements (suivant annexe modèle 113) _____		
59	Total des frais généraux (à reporter à la page 6 du modèle 100, cases 609 à 612) _____		

Réservé à l'administration

- Remarques :
- 1) Non compris les versements pour compte de tiers (p.ex. indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la caisse de maladie et remboursable par cette dernière).
 - 2) Y compris la cotisation spéciale payable sur les salaires ou rémunérations en vue de l'alimentation du fonds pour l'emploi.
 - 3) En cas de non-indication du nom des bénéficiaires des prestations déductibles auprès du contribuable comme dépenses d'exploitation, la déduction risque de devoir être refusée.
 - 4) Prière de fournir le détail en annexe.